



FORMATION PREALABLE ENCADRANT DE CHANTIER AMIANTE SS4

RS6419

PRESENTATION SUCCINCTE DE LA FORMATION

La certification « Prévention des risques liés à l'amiante pour le personnel encadrant de chantier en sous-section 4 » vise à certifier les compétences des travailleurs ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire. Elle est obligatoire pour intervenir dans des situations présentant des risques d'exposition à l'amiante lors d'interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

OBJECTIFS

Compétences attestées :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durées de port en continu recommandées ;
- Maîtriser les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée ;
- Expliquer aux opérateurs et transmettre le savoir-faire relatif aux méthodes et procédures ;
- S'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ;
- Assurer l'application des consignes et des savoirs-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ;
- Choisir des EPI adaptés ;
- Mettre en œuvre toute les mesures correctives nécessaires ç la bonne réalisation des interventions ;
- Faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Définir la conduite à tenir dans ces situations et être en capacité de la faire appliquer.
- Savoir appliquer un mode opératoire ;
- Connaître les notions d'aéraulique ;
- Appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution de la zone d'intervention et les procédures de contrôle en cours d'intervention.

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1

Matin :

- Accueil et présentation de la formation
- Connaissance de l'amiante : Histoire, caractéristiques
- Matériaux et équipements susceptibles de contenir de l'amiante

Après-midi :

- Impact sur la santé
- Obligations des donneurs d'ordre
- Repérages

JOUR 2

Matin :

DUREE

5 jours soit 35h

PUBLIC CONCERNE

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

PREREQUIS

Aptitude médicale au poste de travail à jour.
Ce prérequis est exigé pour l'ensemble des 4 catégories de public.
Maîtrise de la langue française.
Avoir + de 18 ans.

CONDITIONS D'ACCES

Aucune condition.
Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être envisagé pour faciliter leur parcours.

LIEUX DE FORMATION



MODALITES D'INSCRIPTION

Par bulletin d'inscription.

EFFECTIF

Ouverture de la formation à partir de 6 stagiaires.

MODALITES DE FINANCEMENT

- Financement personnel
- Financement Pôle Emploi
- Plan de développement des compétences

TARIF

990 € Net de taxes

DATES

Nous consulter pour toute demande de dates

Mis à jour le 31/03/2025

- Réglementation et prévention au travail
 - Textes spécifiques amiante
 - Suivi santé
- Après-midi :**
- Droits individuels & collectifs
 - Moyens de protection individuelle et collective

JOUR 3

- Matin :**
- Moyens de protection collective
 - Mesures d'empoussièrtements
- Après-midi :**
- Préparation de chantier
 - Contrôles sur confinement
 - Repli de chantier
 - Responsabilités

JOUR 4

- Matin :**
- Exercices théoriques
- Après-midi :**
- Exercices pratiques sur plateforme

JOUR 5

- Matin :**
- Evaluations
- Après-midi :**
- Evaluations
 - Synthèse de la formation

PÉDAGOGIE

- Matériel technique (plateforme pédagogique)
- Diaporama interactif
- Documents de travail

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1/ Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives aux risques liés à l'amiante dans l'exercice de son activité, à la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante et à l'élimination des déchets amiantés, y compris leur transport, à la connaissance des matériaux amiantés, des techniques d'intervention les moins émissives en fibres, aux limites d'efficacité des équipements de protection individuelle utilisés lors des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante, à la valeur limite d'exposition professionnelle et aux modalités de son contrôle, ainsi que les modalités de restitution de chantier, à la nature des documents permettant de connaître la présence d'amiante.

2/ Une évaluation pratique d'une heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Evaluer les risques liés à l'intervention, mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination), gérer l'élimination des déchets amiantés, réagir en cas d'incident/d'accident, et mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

INTERVENANT(S), OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.